

Département des Vosges

Arrondissement d'EPINAL

COMMUNE DE VARMONZEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VARMONZEY

N°174

Effectif du C.M. : 9

Membres en exercice : 9

Présents : 5

Date de convocation : 18/07/2013

séance du 23 juillet 2013

Présents : MANGIN Jean-Marie, MICHAUD Jean-Pierre, MANGIN Emilie, MANGIN David, BARBE Joël

Absents excusés : CLAUDEL Christine, CLAUDEL Jean-Paul, HELMANY David, COLOMBO Alain

Secrétaire de séance : MANGIN Emilie

PRÉFECTURE DES VOSGES
29 JUL. 2013
ARRIVÉE - BUREAU COURRIER

VŒU POUR UNE SEPARATION STRICTE DES BANQUES

Un débat a lieu sur une question vitale pour tous les citoyens de notre pays, d'Europe et du monde mais il se déroule en coulisse : c'est la **séparation** entre les banques de dépôt et de crédit d'une part, et les banques d'affaires et marché d'autre part.

Le projet de loi « séparation et de régulation des activités bancaires » ne sépare presque rien, et permet donc aux abus de perdurer. Il n'empêchera pas un **nouveau krach financier** d'avoir lieu. Pire, en cas d'accidents bancaires, ou bien les banques bénéficieront toujours de la garantie publique, ou bien les autorités publiques se chargeront de faire assumer aux **actionnaires, clients et déposants**, les pertes des activités de marché des établissements en situation critique, comme ce fut faire à **Chypre**.

La situation est la suivante : combinés, les actifs de BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE, représentaient 344 % du PIB français en 2009, contre 95 % en 1990. Les quelques **5 000 milliards d'euros** d'aides fournis par les pays européens aux banques entre 2008 et 2012 n'ont fait que reporter les échéances en gonflant les bulles financières et en imposant l'austérité aux peuples.

Nous voyons toujours les conséquences **des emprunts toxiques** se manifester auprès des collectivités locales, comme auprès des particuliers. Nous constatons que l'accès au crédit pour les entreprises se durcit. Nous déplorons les efforts fiscaux demandés **aux collectivités locales**, certaines allant jusqu'à se financer directement sur les **marchés financiers** parce que les besoins de la population augmentent et que les dotations de l'Etat sont réduites.

Considérant que les établissements bancaires ne peuvent à la fois fournir les services indispensables au développement économique et social et manœuvrer sur les marchés financiers ;

Considérant que **contribuables et clients** doivent être intégralement **protégés** des égarements de la finance ; et que le crédit aux entreprises, aux ménages, aux collectivités territoriales et à l'Etat ne peut continuer à **dépendre de stratégies financières** ;

Considérant qu'aucun argument ne peut s'opposer à la sanctuarisation des activités de dépôt et de crédit des établissements financiers eux-mêmes ;

Considérant qu'il y a urgence, à la fois en raison des effets de la crise sur la vie quotidienne de nos collectivités et de ses conséquences tant au niveau de la France que de l'Europe ;

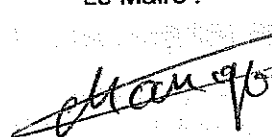
Le Conseil municipal de Varmonzey, à l'unanimité des membres présents,

SE PRONONCE pour la mise en place d'une législation de séparation stricte entre banques de dépôt et de crédit d'une part, et banques d'affaires et de marché d'autre part.

DEMANDE le dépôt et le vote, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de la proposition de loi « relative au crédit et à la séparation entre banques de dépôt et banques de marché » qui lui a été soumise et qui répond à ses préoccupations et à ce que les conseils général des Vosges et régional de Lorraine émettent à leur tour leur vœu appelant à la même prise de responsabilité des parlementaires français.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire :



Jean-Marie MANGIN

